

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2012

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

**Sont présents :** M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

**Absents excusés :** M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Marie SENERS (sortie à la délibération n°2012.02.04).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.01.15 : Avenants relatifs au remplacement des indices VU « Véhicules utilitaires » et G « Produits pétroliers/Gazole » dans les formules de révision, suite à leur suppression, par des indices représentatifs similaires – Avenant n°1 au marché 812 246, avenant n°2 au marché 812 244 et avenant n°4 au marché 812 245.**

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

L'arrêté inter-préfectoral des Yvelines et de l'Essonne, en date du 17 décembre 2010, étendant le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, intègre les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans ce contexte, La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a repris la gestion de l'ensemble des contrats de collecte de ces communes dont le titulaire est SEPUR.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la classification française des produits «CPF rév.2, 2008 » est la nomenclature statistique nationale et centrale de produits qui s'est substituée à la CFP rév.1 datant de 2003, ce qui entraîne un changement des références des indices de prix. Ainsi, les indices VU : 34-10-01 qui représente l'indice des prix de vente des véhicules utilitaires a été supprimé par l'INSEE et a été remplacé par l'indice F291016 ainsi que l'indice G « Produits pétroliers/Gazole » remplacé par l'indice 1870 T.

Des avenants sont donc nécessaires pour substituer aux indices initiaux les nouvelles références dans les formules de révision de prix de chacun des marchés concernés en cours.

Les marchés concernés sont les suivants :

1. Collecte et de traitement des déchets ménagers, des déchets d'équipements électriques et électroniques et des gravats sur la ville de Bailly – marché n° 812 244
2. Collecte des déchets ménagers et propreté de la voirie sur la ville de Noisy-le-Roi – Marché n° 812 245
3. Collecte des déchets ménagers sur la ville de Rennemoulin – Marché n° 812 246.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des avenants passés aux marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dont la formule de révision comporte les indices Vu et G ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant ;*

3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux articles 60628, 611, 6135, 6156 et 6238.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.  
Nombre de votants : 55  
Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président  
Par déléation,  
  
**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

PREF. 78  
1302.12